CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient réglés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra se payer comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les avocats et personnes tenant magasins de détail, $60; les banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, de meubles, les articles signés par les passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Reg. des Testamens, et aux Marshals sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics, et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 6 mars 1838.

CETTE institution achète des lettres de change sur New York, Philadelphie et d'autres villes du nord. MARTIN GORDON, Caissier.

BANQUE DE CARROLTON.

AVIS—Des propositions seront reçues pour la construction et le placement d'une cloison pour [illegible] chemin [illegible] de Tivoli. L'ouvrage devra être fait [illegible] ordonnance de la Seconde Municipalité [illegible] S'adresser à la Banque [illegible]. JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 15 février 1838.

[illegible] Les soumissions pour [illegible] être faites les dits jours, avant une [illegible]. Par ordre de la Direction. J. B. PERRAULT, Caissier.

MME SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance et le public en général, [illegible] son domicile, rue d'Orléans, entre [illegible] et Bourbon, maison de Mr Vigne. Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désireront se faire soigner chez elle. 21 nov—1an

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil de Ville du Conseil de la 1re Municipalité de la Nouvelle-Orléans, avis est donné [illegible] D. PRIEUR, maire.

[illegible] A LA VILLE DE WASHINGTON. [illegible] A. DICKINS, [illegible] les départements de la guerre et de [illegible] Congrès, [illegible] commissaires des traités [illegible] de la Marine; réclamations pour [illegible] pendant la Révolution, sont [illegible] Gouvernement, [illegible] et enfin, toutes les affaires qui viennent devant le Congrès ou les officiers [illegible] demanderont l'aide d'un agent ou d'un [illegible]. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières sessions, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans. 12 fév—1an

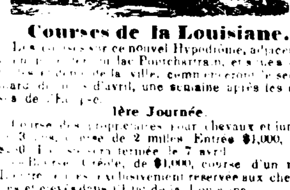

Courses de la Louisiane.

Les courses sur ce nouvel Hypodrôme, adjacent au [illegible] lac Pontchartrain, et situé à deux [illegible] de la ville, commenceront le second [illegible] d'avril, une semaine après les courses de l'Eclipse.

1ère Journée.

Course des propriétaires pour chevaux et jumens [illegible] 3 ans, course de 2 milles. Entrée $1,000, dedit $500. La [illegible] sera fermée le 7 avril.

—Bourse Créole, de $1,000, course d'un mille. [illegible] exclusivement reservée aux chevaux nés et élevés dans l'Etat de la Louisiane.

2de Journée

—Bourse du Club des Jockeys de $1 200, course de [illegible] somme de $200 sera prélevée sur le [illegible] $1,000 et adjugée au cheval qui arrivera le [illegible] plus de deux chevaux [illegible]. Dans le cas contraire le vainqueur [illegible] de $1,000.

3me Journée.

—Bourse du Club des Jockeys de $1,800, course de [illegible] de $300 sera prélevée sur le prix [illegible] cheval qui arrivera le second, [illegible] n'y aura que deux chevaux [illegible] le vainqueur recevra un prix de [illegible]

4me Journée.

[illegible] d'une valeur de $1,000, course [illegible] course, les chevaux de 5 ans et [illegible] 100 livres, ceux de 4 ans et au [illegible]

5me Journée

[illegible] Club des Jockeys, de $3,000, course [illegible] somme de $500 sera prélevée sur ce [illegible] pour le cheval qui arrivera le second [illegible] le vainqueur recevra [illegible]

6me Journée

Bourse des propriétaires de $600, course d'un [illegible]

[illegible] Pontchartrain offre pour [illegible] et spectateurs toutes les [illegible]

[illegible] TAYLOR, [illegible] H. [illegible] MARIGNY. } Propriétaires.

[illegible]

Courses de la Maitairie.

NOUVELLE-ORLEANS

Les courses commenceront le dernier mercredi [illegible]

[illegible] Bourse de la première course $500—[illegible]

[illegible] Bourse de la seconde course $750—[illegible]

[illegible] Bourse de $1,200—course de trois [illegible]

[illegible] Bourse de 2,000—course de quatre [illegible]

[illegible] Bourse de $700—course d'un [illegible]

[illegible] Bourse des propriétaires $1,000—[illegible]

[illegible] d'automne aura lieu la seconde [illegible]

Par ordre du Club, JAMES S. GARRISON, RICHARD ADAMS, Propriétaire. 2 fév—2m

L'ART DE LA CALLIGRAPHIE [illegible] BOLEAR & BROTHERS, No. 5, rue de Chartres.

LES Dames et Messieurs sont invités à faire une [illegible] Académie [illegible] ouvrage [illegible] Les dames peuvent [illegible] pour lettres et mises de tout [illegible] pour album et morceaux d'exécution [illegible] Les messieurs y prendront une main [illegible] Cette qualité leur épargne [illegible] La personnes qui n'ont que [illegible] cette ville recevront des [illegible]

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais chacun [illegible] est sollicité de rester jusqu'à ce qu'il acquière une écriture assez belle pour [illegible]. Ceci est à la fois dans l'intérêt [illegible]

[illegible] pourront prendre leurs [illegible] On peut se procurer à l'Académie [illegible] Science de la Calligraphie [illegible] Science de la [illegible] 21 mars

Bateaux-à-Vapeur

A VENDRE OU A FRETER. S'adresser à GEORGE WHITMAN, A l'Hôtel de la Bourse. 26 fév—[illegible]

JATRRO B. BAILEY,
Courtier de Navire et
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
14, rue Benville.

SANGSUES.
50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

REÇUES en dernières arrivages, des sangsues de premier choix, à 25 cents pièce, au dépôt rue Quartier, no. 26, entre Condé et Levée.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS.

Samuel Farrar vs. le bateau à vapeur Crusader no 4143
R. Parkinson vs. le même—No. 4166.
J. G. Rowland vs. le même.—No. 4185.
Elsworth Allen vs. le même.—No. 4184.
Ganet Veney vs. le même.—No. 4186.

DANS la Cour de District des Etats-Unis—District Oriental de la Louisiane—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu d'après la loi le Samedi 31ème jour de mars prochain, à midi et demi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en cette ville, la propriété ci-après décrite, abandonnée par Richard Terrell, une des sécurités des réclamants dans les affaires mentionnées ci-dessus, et prise en exécution comme étant sa propriété, savoir :

Un terrain désigné par le No. trois, situé à l'encoignure sud-est des rues Trion et Hercules, dans la seconde municipalité de cette ville, mesurant cinquante-quatre pieds dix pouces de face à la rue Triton, sur cent trente un pieds neuf pouces de face à la rue Hercules, cent vingt-huit pieds huit pouces sur la ligne du côté qui le sépare du terrain No. 2, qui l'adjoint, et quarante-huit pieds cinq pouces et quatre lignes dans la profondeur sur la ligne du fond, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, daté 7 août 1832, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public. Le dit terrain sera vendu sujet à un bail de cinq ans du 1er. décembre dernier, à raison de $500 par an.

Conditions comme elles sont prescrites par les règlements de l'Amirauté de la Cour—comptant. J. H. HOLLAND, Marshall des Etats-Unis. 26 fév

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—District oriental de la Louisiane—W. J. Andrew contre le steamer James Monroe—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente, lundi, 26me jour du mois de mars courant, à midi 1/2 à la Bourse de la Cité, le steamer James Monroe, tel qu'il est maintenant mouillé à la Pointe aux Herbes au lac Pontchartrain, à environ 15 milles du bout du chemin de fer.

Conditions comptant. J. H. HOLLAND. 9 mars. Marshall des Etats Unis.

Les Etats Unis contre 19 barils de Ale et Porter marqués B.

DANS la Cour de District des Etats Unis—District Oriental de la Louisiane—No. 4313—En vertu d'un ordre de writ de venditioni exponas à moi adressé, j'exposerai en vente publique, au bureau du Marshall, côté Ouest de la Douane, en cette ville, le lundi 2e jour du mois d'avril prochain à midi.

19 barils contenant du ale et porter en bouteilles, condamné comme fraude aux Etats Unis.

Conditions comptant.

Bureau du Marshall, Nouvelle Orléans, le 15 mars 1838. J. H. HOLLAND, 17 mars. Marshall des Etats Unis.

Les Etats Unis contre A. C. [illegible] 12 barils confitures, &c.

DANS la Cour de District des Etats Unis—District Oriental de la Louisiane—No. 4321—En vertu d'un ordre de writ de venditioni exponas à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique au bureau du marshall, côté Ouest de la Douane, en cette ville, le lundi, 2e jour du mois d'avril prochain à midi,

12 barils Confitures;
7 do Gelée de Goyave;
13 demi boîtes Cigares;
6 huitièmes de boites do

condamnés comme fraude aux Etats-Unis.

Conditions comptant. J. H. HOLLAND. 17 mars. Marshal des Etats Unis.

AGENCE GÉNÉRALE ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont formé une société, dans la ville de Mobile, pour la transaction d'agence générale et les affaires en commission [illegible] exécutés par Wm. KIRK, M. G. HARRIS, THOMAS DURDEN. Mobile 1er de mars 1838. 7 mars—1m

EAU-DE-VIE.—56 demi pipes [illegible] de Cognac, arrivant par le navire Neptune, de Bordeaux, et à vendre par JOS. BARBET, 2 mars. 30 rue Toulouse.

REÇU et à vendre à la pharmacie du soussigné, en gros et en détail,
Eau de fleurs d'oranger triple, en caisses de bouteilles et demi-bouteilles,
Eau de Seltz [illegible]
Orge perlée [illegible]
Arrowroot de Bermude No. 1,
Chocolat d'Espagne No. 1,
Beurre de Cacao [illegible]
Lecture de poudres de terre,
Papier épispastique de V. L. &c. &c.
A. A. PEYCHAUD, 9 mars. rue Royale No. 123.

FARINE—[illegible] barils [illegible] à vendre par G. M. MAHER, 5 mars. 16, rue Poydras.

A VENDRE—[illegible] en débarquement du navire [illegible]
40 barriques vin rouge St. Emilion,
16 [illegible]
40 [illegible]
Pruneaux [illegible]
100 [illegible] Gruyère,
10 caisses [illegible]
9 mars. [illegible] & Co.

A VENDRE—Un [illegible] sur St. Charles, à [illegible] de la Nouvelle-Orléans, mesurant [illegible] 46 de profondeur, [illegible] Pour les conditions s'adresser à A. LEBLANC, 7 mars. 20, rue Toulouse.

PANACÉE D'INDIEN.

CE remède certain contre les maladies syphilitiques [illegible] garanti sans mercure [illegible] pharmacie du soussigné [illegible]

On trouve également de la pommade de concombres très [illegible] Pilules de Ca[illegible] vermifuge excellent. A. A. PEYCHAUD. 14 mars

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY.

Allen & Jaffray,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
NEGOCIANTS,
SAINT-LOUIS, MISSOURI.

RÉFÉRENCES. Front Street.
Messrs. J. & E. Walsh, } St. Louis.
E & A. Tracy,
Streele & Agnew,
Glasgow Shaw & Co.,
McGunnigle & Way,
Van Pelt & McGill,
Layet & Amelung } Nlle. Orléans.
J. & W. Dwyer.
21 février—

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés, ont ce jour, pris en société W. Thomas Durden de Montgomery (Ala.) Les affaires de la commission, seront à l'avenir conduites dans le même genre, et sous les noms de Kirk, Harris et Durden. Wm. KIRK, M. G. HARRIS. Mobile 1er de mars 1838. 7 mars—1m

A VENDRE.

240 Boucauts sucre à vendre sur habitation à 20 milles au dessus de la ville, s'adresser à A. LEBLANC, 7 mars. 20, rue Toulouse.

150 Actions de la Banque des Citoyens, à vendre par A. LEBLANC, 7 mars. 20, rue Toulouse.

175 Boucauts sucre, sur la Levée entre St Louis et Toulouse, à vendre par A. LEBLANC, 7 mars. 20, rue Toulouse.

1500 Barils à mélasse en magasin, à vendre par A. LEBLANC, 7 mars. 20, rue Toulouse.

GRAISSE—200 barils graisse, à vendre par A. LEBLANC, 7 mars. 20 rue Toulouse.

PORC—50 barils porc, en magasin, à vendre par A. LEBLANC, 7 mars. 20, rue Toulouse.

75 Barils farine superfine, à vendre par A. LEBLANC, 7 mars. 20, rue Toulouse.

SUCRE—[illegible] boucauts de sucre de première qualité à vendre [illegible] DEVEZIN & DOSSAT, 7 mars. 29, rue Gravier.

CAFÉ—126 sacs café [illegible] qualité, de St. Yago de Cuba, en débarquement [illegible] Witch et à vendre par CAPDEVIELLE & Co., 7 mars. rue Toulouse No. 19

CIGARES—[illegible] cigares Regalia en débarquement du brick Lenoir, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 7 mars. rue St. Louis No. 80

CAFÉ—En magasin et à vendre par le soussigné, 100 sacs café de la Havane de qualité supérieure. J. M. CABALLERO, mars. rue St. Louis No. 80

CIGARES DE LA HAVANE—60,000 cigares de la Havane (Regalia) de qualité supérieure, à vendre par J. PRATS & fils. 6 mars.

A VENDRE, par les soussignés—250 caisses cerises Paris et Bordeaux; 100 caisses liqueurs de Champagne; 100 caisses cerises à l'eau de vie,
4 caisses Kirsch,
40 caisses anisette,
10 caisses vin St. Julien,
100 caisses vin sauterne en demi-bouteilles,
100 caisses Gouaulatoze do do
100 caisses Chateau Margaux et Lafitte,
50 caisses Bourgogne vieux,
100 paniers [illegible] Champion,
100 paniers [illegible] do
20 caisses fleurs d'oranger,
100 barriques vin de Bordeaux, diverses marques,
50 barriques vin blanc, grave et haut Barsac,
20 tierçons eau de vie,
50 services [illegible] de 12 à 18 couverts,
100 paniers champagne 1re qualité
P. LONGIS, 16 mars. rue St. Louis No. 65

SUCRE—En débarquement de la goélette Callao, de la Havane, et à vendre par le soussigné, 50 caisses sucre blanc. J. M. CABALLERO, 13 mars. No. 80, rue St. Louis.

CAFÉ—En débarquement de la goélette Callao, de la Havane, et à vendre par le soussigné, 363 sacs café, et en magasin, d'importations antérieures, 100 ditto dito. J. M. CABALLERO, 13 mars. No. 80, rue St. Louis.

BINOCHE FRÈRES, rue Royale, No. 158, encoignure Toulouse, ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'ils viennent de recevoir un grand choix de nouveautés, tel que soieries, écharpes, châles filets, lingerie, jaconas, mousselines, ginghams nouveaux et autres étoffes pour deuil. Ils se proposent de donner ces articles à très bon marché. 16 fév

AVIS AUX IMPRIMEURS, ET AUX PUBLICISTES.

NOUS avons ce jour, nommé Messrs. Lawrence et Hall nos seuls agents à la Nouvelle Orléans pour la vente de nos presses à imprimer, et matériaux d'imprimerie, qui auront toujours en main, un assortiment général de tous les articles qui sont fréquemment demandés par les imprimeurs. R. HOE & Co, A New York.

Messrs. Lawrence et Hall ont été aussi nommés les seuls agents de Mrs. Conner & Cooke, de New York, pour la vente des caractères etc., et espèrent dans quelques jours en recevoir un grand assortiment.

Les imprimeurs des Etats du Sud, aussi que ceux du Texas, trouveront qu'il est de leur avantage, de s'adresser à Mrs. L. & H. avant que d'acheter ailleurs, attendu qu'ils ont l'intention de vendre aux prix de New York. Toutes les commandes qui leur seront adressées au bureau du New Orleans Observer, seront de suite exécutées. 8 fév—3m 3ps.

L'AGENT du soussigné, Mr. Joseph Casbergue étant à la veille de son départ pour l'Europe, informe ses amis et ses pratiques, qu'il est prêt à recevoir les ordres qu'on voudra bien confier à ses soins. Il vient de recevoir par le navire Russel, venant du Havre, un grand assortiment de couteaux à la mode. L. A. BARBARIN. 10 mars. No. 103, rue de Chartres.

ANES DE MALTE—8 de ces animaux de prix importé sur le navire Wm. Tell, venant directement de Malte, peuvent être vues, à l'encoignure des rues Julie et Commerce, à vendre à un an de crédit, par ANDREW S. BARKER, 20 mars. 60 à rue de la Commune.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente de Syndic.

IL sera vendu, LUNDI 2 AVRIL 1838, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et sous la surveillance de Simon Esnard, syndic de ses créanciers, les propriétés dépendantes de la dite faillite savoir :

1o. UN LOT DE TERRE, mesurant 25 pieds de face, sur 120 de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, est situé rue des Bons Enfans entre les rues des Champs Elysées et des Français, 3me municipalité.

2o. Un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Marigny et Bons Enfans, mesurant 35 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur; ledit lot de terre, appartient par une moitié indivise à l'insolvable, et à Léopold Esnard, et il n'y aura conséquemment que la moitié seulement de la dite propriété qui sera vendue.

3o. Deux lots de terre, situés rue de Craps, faubourg Marigny, mesurant 27 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur.

4o. Un arpent de terre, face à la rue des Bons Enfans, mesurant 21 arpents de profondeur, et situé dans la paroisse de St. Bernard.

5o. Trois lots de terre, situés au faubourg Tremé, appartenant par partie indivise à l'insolvable et à Adolphe Dubarl, désignés par les nos. 13, 59 et 63, mesurant, mesure française, le lot no. 13, 30 pieds de face à la rue Hôpital, entre les rues Prieur et Roman, sur 112 pieds de profondeur. Le lot no. 63, mesure 30 pieds de face à la rue Johnson, entre les rues Dumaine et St. Philippe, sur 168 pieds de profondeur.

6o. Une partie indivise d'un lot de terre, situé au faubourg Washington, désigné par le no. 4, le dit lot de terre mesure 28 pieds et deux lignes de face à la rue St. Ferdinand, sur une profondeur de 78 pieds un pouce et 7 lignes.

7o. Une esclave nommée DELPHINE, âgée d'environ 21 ans, cuisinière, blanchisseuse, et un peu repasseuse.

Conditions—1/4 comptant, et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes seront passés par devant Louis Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 20 fév—1o 2 à mars.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

Succession de feu Jean François Jacob, décédé.

IL sera vendu mardi 3 avril 1838, à midi, à la bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St-Jean Baptiste, daté le 1er. Avril 1837,

100 actions de la Banque Consolidée, dépendant de la dite succession.

Conditions—Comptant. 21 mars—4

Vente sans réserve de meubles.

PAR DOMINGON & SAMORY.

IL sera vendu mercredi, 28 du courant, à 10 heures du matin au magasin rue Conti 58, entre les rues Royale et l'allée de la Bourse

UN SUPERBE ASSORTIMENT

de meubles de première qualité, manufacturés à New-York, et consistant en chaises d'acajou et sofas, lits d'acajou, berceuses, tables de différentes qualités, armoires, toilettes, bibliothèques et secrétaires.

DE PLUS, un assortiment de sofas, brevets d'invention pouvant servir de lit, de la manufacture de Brickens, ensemble beaucoup d'autres articles, qui peuvent être examinés avant la vente. 20 mars—5 20, 23, 26, 27 & 28

PAR J. LEVY.

Vente sous la direction de syndics

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le 1er. district judiciaire daté du 19 mars 1838, et sous la direction de syndics, il sera vendu à l'Arcade de Banks lundi 23 avril prochain, à midi 12 Lots de terre [illegible] No. 25 du faubourg Jackson.

Plus—4 esclaves, savoir: Meley, Ibby et ses [illegible] D [illegible]

Conditions—Les lots de terre à un crédit de 12 à 18 mois. Les esclaves comptant. 21 mars—4 1ps

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'honorable Cour du 1er district judiciaire pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté du 9 mars 1838, il sera vendu lundi prochain 26 courant à la Bourse de la Ville, rue St. Louis entre Chartres et Royale, à midi le bail du magasin No. 84 1/2, situé rue de la Vieille Levée entre Toulouse et Jefferson, abord par [illegible] Bremont, alias Monde [illegible] le 1er. octobre prochain.

Conditions—L'acquéreur devra assurer le paiement du loyer [illegible] et la balance [illegible]

AUSSI Le comptoir et les étagères. Payable comptant. 5 mars—10

AVIS—[illegible] la paroisse de Jefferson [illegible] Bienvenu, Bloomingdale, Greenville, Carrollton, Hurstville, Bouligny [illegible] Pour [illegible] Paroisse de Jefferson, le 17 mars 1838. 17 mars—10. R. BEAUVAIS, Syndic.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de feu Jean Joachim Lagarman.

Attendu que Pierre Burel a présenté une pétition à la Cour des Preuves [illegible] Par ordre de la Cour. Paroisse St. Jean Baptiste, 17 février 1838. A. SORAPERU, 15 mars—10. greffier.

PROCLAMATION

PAR ALEXANDER G. McNUTT,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DU MISSISSIPPI.

ATTENDU qu'il a été suffisamment prouvé à l'exécutif de cet Etat, que dans la soirée du 23 décembre 1837, JOHN C. PATTON et WILLIAM P. STEVENS se sont sauvés de la geôle du comté de Yazoo, où ils étaient détenus sous l'accusation de meurtre; et attendu que la justice et l'humanité aussi, exigent que la sûreté de la société soit établie, et que les dits PATTON et STEVENS, fugitifs de la justice, soient amenés en jugement, je lance, en conséquence, cette ma proclamation, et offre une récompense de TROIS CENTS PIASTRES, à quiconque arrêtera et livrera au geôlier dans la geôle de Yazoo, les dits Patton et Stevens, et je requiers de plus, à tous officiers civils ou militaires, à aider à l'arrestation et la mise en prison des dits accusés pour qu'ils répondent aux charges portées contre eux.

Donné sous ma signature et le grand sceau de l'Etat, en la ville de Jackson, le 2ème jour de janvier 1838. A. G. McNUTT.

Par le gouverneur, BARRY W. BENSON, Secrétaire d'Etat.

JOHN C. PATTON, est âgé d'environ 28 ans, taille de cinq pieds, 8 à 9 pouces, cheveux châtains, bon état dans toutes espèces de formes, bien connu [illegible] bons enfants [illegible] d'Alabama, et [illegible]

WILLIAM P. STEVENS [illegible] âgé d'environ 21 à 22 ans, et a l'air très jeune, taille d'environ 5 pieds, 8 à 9 pouces, blond, [illegible] cheveux [illegible] Jackson, 19 Janvier 1838. 1 mars—4

LES soussignés ont en main, et offrent à vendre les articles suivans :
30 barriques vin de Sherry,
200 paniers vin de Champagne, marque Joly,
150 barils eau-de-vie de pêche, 2e preuve, 2 ans,
50 do vieux whisky Monongahela, 4e preuve, de 5 ans,
5 [illegible] eau-de-vie du pays, 3e. preuve,
100 fromages de Goshen,
100 [illegible] de Baltimore,
150 sacs café de Rio,
300 barils de clous assortis,
50 barils de clous à souliers, coupés,
10 balles toile à draps de Russie,
10 milliers sacs [illegible] de 2 boisseaux.
Wm G. HEWES, 13 mars. rue Natchez.

50 BOUCAUTS SUCRE, en débarquement et à vendre par DEVENPORT & GOURDAIN, 13 mars. 13, rue Conti.

500 PEAUX de Bœuf, à vendre par DEVENPORT & GOURDAIN, 13 mars. 13, rue Conti.

WHISKEY—[illegible] barils, à vendre par DEVENPORT & GOURDAIN, 13 mars. 13, rue Conti.

SUCRE—Plusieurs récoltes de sucre à vendre sur habitation, par J. MATERRE, 13 mars. 10, rue St. Louis.

TRAITES sur Londres et Hambourg, en sommes convenables aux acheteurs à vendre par SCHMIDT & WERNER, 21 fév. rue Bienville.

TRAITES SUR NEW-YORK, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 5 mars. No. 49, rue Royale.

LETTRES de change sur New York, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 10 mars. 49, rue Royale.

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses sucre blanc et 17 caisses brut, d'une qualité très-supérieure, en débarquement du brick Northerner et à vendre par M. LOPEZ, 15 mars. 31, rue de la Commune.

CAFÉ DE LA HAVANE—267 sacs café vert de la Havane, en débarquement du brick Chieftain, et à vendre par M. LOPEZ, 15 mars. 31, rue de la Commune.

TRAITES sur Londres et la Havane, à vendre par M. DE LIZARDI & Co. 1er mars

SIROPS de Champagne français, à vendre par R. GRONING & Co. 9 mars

CIGARES—150 milliers cigares de la Havane de grandes dimensions. 12 barils cigaribos, Récemment reçus et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 10 mars. rue St. Louis No. 27

EN débarquement de la barque Ella Hind, de Philadelphie, et à vendre à la pharmacie du soussigné, un grand assortiment de drogues, médicamens etc. parmi lesquels se trouvent,
Catholicon de Potter,
Panacée de Sewain,
Vermifuge du même,
Ext. de Salsepareille—de Carpenter,
Do. de avec cubèbe et copahu du même,
Pilules du Dr. Lee,
Pilules du Dr. Davenport,
Poudres du Dr. Morison,
Magnésie calcinée de Henry,
Do. effervescente de Bolt,
Vinaigre aromatique de Henry,
Liniment de Hays,
Poudres de Seidlitz,
[illegible]
Cannelle de Ceylan,
Colle de poisson de Russie,
Anis étoilé
Houblon très frais,
Huile d'amandes douces, fraiche,
Ditto del Macassar,
Allumettes de Lucifer,
Rouge blanche,
Indigo d'Espagne no. 1,
Safran ditto,
Cochenille argentée,
Mousse d'Irlande (caragun),
Noix vomique en poudre,
Cirage en boite,
Veilleuses d'Allemagne,
Or en feuilles par livret,
Vermillion de la Chine,
Noir animal pour les raffineries,
Huile essentielle de Mentho poivrée,
Do do d'anis,
Do do de fleurs d'orange (Néroli),
Do do de Rose etc. etc.
Boites à ventouses complètes.
Trousses d'instrumens de chirurgie,
Lancettes d'Evan,
Ditto à ressort etc etc.
19 fév. A. A. PEYCHAUD.

L'Epublic est prévenu que les dettes contractées à l'avenir par les goëlettes St. John et Celeste ne seront payées qu'autant qu'elles l'auront été sur les ordres du soussigné. CHS. GUESNARD, 22 mars. Chemin Carondelet entre Marais et Villeré

EN débarquement du navire Russell, et à vendre par le soussigné :
100 caisses liqueurs de cerises,
120 do cerises à l'eau de vie,
30 do Sirop de groseilles,
100 do Liqueurs en cruchons porcelaine,
20 do Jus de groseilles,
15 do Guignol d'Angers,
50 do Vin de Meursault,
20 do Vin de Tocker,
50 do Vin de chablis.

Un assortiment complet de toute espèce de liqueurs. Aussi : d'importations antérieures :
40 demi pipes Cognac 4me. preuve,
Vin Médoc, Montferrand, St Estèphe et St Julien,
R. A. LEFEBVRE, 23 mars. rue Toulouse No. 10

TRAITES sur New York, à vendre par CUCULLU, LAFLYRE & Co. 22 mars

TRAITES SUR NEW YORK—Les soussignés tirent sur New-York à 60 jours de vue. W. F. VIGERS & Co. 21 mars. No. 30, rue Bienville.

CAFÉ DE LA HAVANE—500 sacs café vert de la Havane ; 400 milliers trabucos, cañones, regalias et autres ; 50 caisses sucre blanc, qualité supérieure ; 17 do. brun do. do., en magasin et à vendre par M. LOPEZ, 21 mars—8. 31, rue de la Commune.

BLANC DE BALEINE—150 caisses blanc de baleine de qualité supérieure, des marques de Hadwer, Barney et Crosby, à vendre par COIT & Co. 23 mars. 20, rue de la Douane.

EAU DE VIE—Quelques demi pipes d'eau de vie de Cognac de Otard, Dupuy & Co., sujet au drawback, à vendre par COIT & Co. 23 mars. 20, rue de la Douane.

ESPRIT DE THEREBENTINE—15 pipes, à vendre par COIT & Co. 23 mars. 20, rue de la Douane.

GENIÈVRE DE HOLLANDE—9 pipes, importé [illegible] et à vendre par COIT & Co. 23 mars. 20, rue de la Douane.

A VENDRE—Plusieurs habitations situées à peu de distance de la ville, neuf maisons dans les faubourgs de la Nouvelle Orléans. Nègres et négresses domestiques. A tous des Banques de l'Union des Citoyens et de l'Etat de la Louisiane. S'adresser à DIDION, courtier. 21 mars—15. passage de la Bourse de Cité.

SUCRE JAUNE DE LA HAVANE—105 caisses sucre jaune de la Havane, en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co. 23 mars

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. PRATS & fils, 23 mars. no. 12 Vieille Levée.

JAMBON, côtes—75 caisses côtes préparées à Cincinnati, en bon ordre, récemment reçus et à vendre par COMSTOCK HYDE & Co. 23 mars

ÉPAULES—100 caisses épaules préparées à Cincinnati, en bon ordre, récemment reçues et à vendre par COMSTOCK HYDE & Co. 23 mars

FARINE—100 barils farine superfine de marque pour boulangers, en magasin et à vendre par COMSTOCK HYDE & Co. 23 mars

GRAISSE—400 barils graisse en bon ordre, en magasin et à vendre par COMSTOCK, HYDE & Co. 23 mars

AUX MARCHANDS DE LA VILLE ET AU PUBLIC.

LES soussignés ont pris des arrangemens, avec l'une des premières manufactures des Etats Unis de livres blancs, pour un approvisionnement constant de cet article [illegible] les Etats-Unis. NORMAN, STEEL & Co. 17 mars. 12, rue Bienville.

24 Boucauts sucre en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 20 mars

13 Boucauts sucre, en débarquement vis-à-vis la rue St Louis et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 20 mars

COUTIL BLEU—12 caisses [illegible] à vendre par JOHN CROSBY, 21 mars. 38 rue du Camp.

CAFÉ DE ST JAGO—[illegible] sacs café vert de Saint Jago, première qualité, et à vendre par JOHN CROSBY, 21 mars. 38 rue du Camp.

GRAINES DE COTON DU TEXAS—300 [illegible] graines franches de coton du Texas, à vendre par JOHN CROSBY, 21 mars. 38, rue du Camp.

RIZ DE LA CAROLINE—[illegible] à vendre par JAMES D. DENEGRE, 21 mars. 16, rue de la Douane.

DRAYS—15 drays supérieurs de Philadelphie, en magasin et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 21 mars. 16, rue de la Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—46 caisses reçus par le navire Emily Taylor, à vendre par R. G. HOBBS, 21 mars. rue de la Douane No. 12

GRAISSE—365 barils graisse en bon ordre, en débarquement du steamer Monongahela [illegible] LAYET & AMELUNG, 21 mars. 17, rue de la Commune.

CLEAR PORC—58 [illegible] en débarquement du steamer Monmarch à vendre par LAYET & AMELUNG, 21 mars. 17, rue de la Commune.

THÉ—[illegible] caisses—12 [illegible] de 7, à vendre par E. & J. ANDREWS, 21 mars. rue Gravier No. 32

TOILE à draps et à chemises, [illegible] à vendre par E. & J. ANDREWS, 21 mars. rue Gravier No. 32

VERNIS copal et vernis du Japon, à vendre par E. & J. ANDREWS, 21 mars. rue Gravier No. 32

HUILE de baleine—[illegible] à vendre par E. & J. ANDREWS, rue Gravier No. 32

SAVON—86 caisses savon No. 1, et blanc de [illegible] à vendre par E. & J. ANDREWS, 21 mars. rue Gravier No. 32

BLANC DE BALEINE—[illegible] caisses blanc de baleine, marque de Kings and [illegible] en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 20 mars. No. 14, rue Bienville.

EMMAGASINAGE—On pourra emmagasiner des marchandises au No. 14, rue Bienville, en s'adressant à J. B. BAILEY, 20 mars. No. 14, rue Bienville.

PORC—100 boucauts porc de choix en débarquement du steam-boat Gen Wayne, à vendre par JH. LANDIS & Co., 20 mars. 14, rue Poydras.

EN débarquement du brick Chieftain, 500 sacs café vert de la Havane, 100 caisses sucre blanc, à vendre par A. M. DE MIRANDA, 16 mars. 65, rue St-Louis.

J. B. BROSS,
CHIRURGIEN DENTISTE.
Bureau no. 46, rue du Canal.
19 mars—1 an

A VENDRE par les soussignés, d'importations récentes,
200 barriques vin rouge de diverses qualités,
[illegible] barils vin blanc,
100 barils de vinaigre blanc,
20 demi pipes eau de vie J. Dupuy,
100 sacs de sel,
50 barils madère de Marseille,
20 barils eau de vie vieille fine champagne,
1500 caisses de vin rouge de diverses qualités,
25 caisses vin blanc sauterne et barsac en 1/2 bille.
5 caisses vin de Bourgogne chambertin,
200 caisses fruits à l'eau-de-vie,
200 do cerises à l'eau de vie,
50 do absynthe suisse,
100 do liqueurs assorties,
150 do muscat frontignan,
200 paniers d'huile d'olive,
150 paniers champagne marque Joly & Clanoine,
20 caisses huile de Nice,
200 sacs bouchons,
50 caisses eau de fleur d'oranger,
[illegible] paniers anisette,
100 do guignolet d'Angers,
Un bel assortiment de fusils de chasse,
200 pièces de toile de Kentucky,
100 pièces de corde,
20 boucauts de riz,
50 caisses chandelle de suif,
100 do blanc de baleine
19 mars. H. PALOC & DUFOUR.

A LOUER—La propriété bien connue sous le nom de HOTEL DU LAC, sur le site du fort Espagnol, à l'embouchure du bayou St. Jean. Cette propriété sera louée à des conditions avantageuses, à toute personne qui fournira des sécurités satisfaisantes, pour la tenir d'une manière convenable, comme établissement public. 2 fév. JOHN SLIDELL.

HOTEL D'ORLEANS.

LE soussigné propriétaire de L'HOTEL D'ORLEANS, Rue de Chartres, vient de prendre de tels arrangements dans son établissement, et dans la réduction de ses prix, qu'il ne craint pas de dire que la table particulière, réservée aux dames et aux familles, ainsi que la table d'hôte, réservée aux messieurs, seront servies d'une manière égale, sinon supérieure à celles de semblables établissements de la Nouvelle-Orléans.

Toutes les commodités et tous les agrémens dont cet établissement est susceptible, seront accordés aux familles qui y résideront, ou qui y seront que temporairement; les messieurs qui y prendront leurs nourritures ou leurs logements, ne manqueront de rien de ce qui pourra leur être agréable. Il ne négligera rien de ce qui peut rendre cet établissement l'un des meilleurs de ce genre.

La célébrité qu'a acquis l'HOTEL D'ORLEANS, pendant qu'il en a eu l'administration, est un garant de son zèle pour l'avenir. 27 janv—2m. ROT. RUDDOCK.

CIGARRES—60 milliers cigares de la Havane, de la meilleure qualité à vendre par E. & J. ANDREWS, 15 mars. 32, rue Gravier.

AVIS DE SYNDICS.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire contre Edward Salzmann, sont invitées à se présenter au soussigné syndic, munies de leurs titres constatant le montant et la nature de leurs réclamations. Ceux qui peuvent devoir audit Salzmann sont priés de payer immédiatement à F. FREY—Syndic. 21 mars—6

AVIS—F. L. Reinecke, marchand tailleur de la maison Reinecke, Delery & Co., devant partir pour France dans les 1rs jours d'avril, les personnes qui désirent donner des commandes pour des habillements d'hiver, sont priées de vouloir bien passer à leur magasin, rue de Chartres no. 99, près de l'encoignure Conti. 20 mars

MAQUEREAUX—Nos. 1, 2 et 3, en barils, demi barils et quarts de barils à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 13 mars—. rue Gravier No. 60

CABINET DE LECTURE.
3ème municipalité.

H. HANKEL prévient le public qu'il a ouvert un cabinet de lecture française. L'abonnement est à une piastre par mois, payable d'avance. On demandera un dépôt de cinq piastres pour les personnes étrangères ou non domiciliées. Le simple abonnement donne droit à 2 volumes 1re fois. Catalogue et liste de souscription dans mon magasin Champs Elisées No. 23. 28ddc

EAU A NETTOYER LES DENTS, par Orris—Propre à nettoyer et conserver les dents et les gencives, et purifier l'haleine. Ce spécifique est préparé de substances végétales, et est vivement recommandé par des médecins et dentistes de la plus haute respectabilité; à vendre en gros et en détail par SIMMONS, BARTT & Co. 14 mars. rue de Chartres No. 70

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—Gibson, Avery & Co. contre Alphen Gurney—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane et du consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, le mercredi 28 mars courant, à une heure de relevée,

Le brick Hercules, ses agrès, apparaux et ameublement, tel qu'il est maintenant mouillé, dans le port au wharf no 13 dans la 2de municipalité.

Conditions—4 mois de crédit en billet endossé et tiré à la satisfaction des demandeurs. 16 mars. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—G. W. Pritchard contre C. F. Zimpel—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de district du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mercredi, le 28 mars prochain, à une heure de relevée.

La moitié indivise de quatre lots de terre situés au faubourg Delord, désignés par les nos. 52, 53, 54 et 55 sur un plan fait par le dit Zimpel le 5 septembre 1833, et déposé en l'office de H. B. Cenas, not. pub. Ces quatre lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds face à la Promenade du Tivoli, entre les rues Baronne et Philippa sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, tous ces lots sont ouverts sur une allée qui se trouve située face à la ligne du fond ensemble avec les droits, privilèges et servitudes qui leur appartiennent, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. 24 fév. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Pierre Bourg contre C. A. Rousselon et autres—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, le 27 mars prochain à 1 heure de relevée.

Un lot de terre situé dans cette Paroisse entre la ville et le bayou St. Jean, près de l'embranchement des chemins du Bayou et de Gentilly, désigné par le no. 5 sur un plan fait par L. Bringier, le dit lot mesure 255 pieds face au chemin de Gentilly, 49 pieds face au même chemin de Gentilly, 146 pieds 4 pouces face à la rue de la Harpe, et 251 pieds face à la rue White, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. 21 fév. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—A. & J. Dennistoun & Co. contre B. M. George & Co.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de District du 1er District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu rue de Chartres, No. 50, dans le magasin ci-devant occupé par les défendants, Vendredi, le 22 mars courant, à 10 heures du matin.

Un assortiment de papiers peints, ornements et bordures, [illegible] tapis, et autres [illegible] De plus, 1 sopha, 1 lit de repos et bureau et quelques autres meubles.

Conditions comptant. 12 mars. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—René Satoun contre L. A. Gaienne et E. F. Gaienne—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de district du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mercredi, le 28 mars prochain, à une heure de relevée,

Un terrain situé au faubourg Washington, paroisse d'Orléans dans la partie comprise entre les rues Barthélemy et Mazant, faisant partie des anciennes habitations Lombard et Olivier, [illegible] 21 septembre 1836, par Louis Bringier, [illegible] du 30 septembre 1836, [illegible] Theodore Seghers, [illegible] comprise entre les rues Prosper, Barthélemy [illegible] 224 pieds [illegible] 341 pieds de face à la rue Barthélemy [illegible] propriété de M. Bringier [illegible] en 17 terrains [illegible] dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. 21 fév. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Alexandre Casavet contre Jules Hanre—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, 26 mars prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg Annonciation [illegible] Tivoli [illegible] Orléans [illegible] balance payable 17 décembre prochain. FRED. BUISSON, 24 fév. shérif.

COUR DE DISTRICT—Rei [illegible] contre J. J. [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable [illegible] cour de district [illegible] Bourse de Cité rue St. Louis [illegible] 26 mars prochain à une heure de relevée.

Quatre terrains situés au faubourg Washington, paroisse de la Nouvelle Orléans [illegible] rues Barthélemy et Mazant [illegible] Nos. 1, 2, 3 et 4 [illegible] 1836 [illegible] Theodore Seghers [illegible] Lombard et Olivier [illegible] rues Moreau et Barthélemy [illegible] terrains Nos. 2, 3 et 4 [illegible] rue Bartholémy, entre les rues Moreau et Lapointe [illegible] saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. FRED. BUISSON, 20 fév. shérif.

COUR DE PAROISSE—A. Bosset contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi, 26 mars prochain, à une heure de relevée.

Les objets ci-après décrits :

1o 2 lots de terre situés à Carrollton, paroisse Jefferson, désignés sur un plan fait par John S. Shaw de date du 8 mars 1836, déposé en l'office de Felix de Armas, not. pub., par les nos 7 et 8, chaque lot contient 24 le numéros désignés depuis 1 jusqu'à 24 inclusivement, [illegible] compris entre les rues Trezième, Prechard, Jefferson et Cambronne [illegible] les rues Douzième, Prechard, Jefferson et Cambronne, ensemble avec tous les droits, privilèges et qui leur appartiennent.

2o. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Franklin en cette ville, dans l'îlot no. 10, compris entre les rues Champs Elysées, Morigny, Célestine et de Genty, désignés par les nos 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 sur un plan par le dit R. Terrière le 4 mai 1836, et annexé à un acte passé en l'office de C. V. Foulon, not. pub., le 20 juin 1836. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant ensemble chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Champs Elisées, et ayant une profondeur de 111 pieds entre lignes parallèles, le lot no 22 fait l'encoignure de la rue Célestine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges et servitudes qui en dépendent, saisis sur la propriété celle de l'insolvable à ses créanciers.

Conditions comptant. 21 fév. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—James Barnes Diggs contre Rufus Greene—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, vendredi le 30 mars courant, à une heure de relevée

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et privilèges qui lui appartiennent, situé au faubourg Saulet, au dessus de cette ville, et désigné par le No. 33 sur un plan tiré par Joseph Pilié, daté le 17 mai 1820, et annexé à un acte passé devant Carlile Pollock, not. [illegible] le 22 mai 1820. Ledit lot a, au sud-ouest, cent cinquante quatre pieds cinq pouces, face au côté sud de la rue Hunter, entre les rues Levée et Tchoupitoulas, cent dix sept pieds de profondeur du côté auprès de la rue Tchoupitoulas, duquel côté il est borné par les lots 11, 12 et 13, cent vingt pieds de profondeur du côté auprès de la rue de la Nouvelle Levée, duquel côté il est borné par le lot No. 35, et cent quarante trois pieds six pouces sur la ligne du fond qui le sépare de la propriété de St. Hossen et Rickey, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ledit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, pour satisfaire le demandeur dans la somme de $9,003, avec intérêts sur $6,500, du 30 décembre 1837, et sur $6,500, du 30 Décembre 1838 jusqu'à parfait paiement et les frais de protêt et d'instance. La balance comme suit : $6,500 payables le 30 décembre 1839, et $6,500 le 30 décembre 1840. FRED. BUISSON, 13 mars—3,1ps. Shérif.

COUR DE DISTRICT—James Barnes Diggs contre Rufus Greene—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, vendredi le 30 mars courant, à une heure de relevée.

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits privilèges qui lui appartiennent, située au faubourg Annonciation au-dessus de cette ville, et mesurant mesure anglaise, trois cent cinquante six pieds et quatre huitième de pouce, face au chemin public sur la rue de la Nouvelle Levée trois cent soixante et un pieds six pouces et quatre huitième d'un pouce, face à la rue Célestin; deux cent cinquante cinq pieds 9 pouces et 2/8 de pouce sur la ligne qui fait face à la rue de la Vieille Levée, laquelle ligne s'étend jusqu'à la propriété de Laurent Millaudon, encoignure de rue Vieille Levée et Nuns, alors formant un angle droit; elle a une étendue de quatre vingt cinq pieds trois pouces le long de la limite de la susdite propriété, et est parallèle à la rue Célestine, alors elle forme un autre angle droit, et s'étend à soixante trois pieds onze pouces et trois huitièmes de pouces sur la limite de la propriété Louis Dedé, parallèle à la rue de la Vieille Levée; elle forme un autre angle droit, et s'étend quarante deux pieds six pouces et cinq huitième de pouce sur la limite de la même propriété, et est parallèle à la rue Célestine, et il forme un dernier angle droit, et il s'étend à cent vingt sept pieds dix pouces et quatre huitième de pouce sur la limite de ladite habitation Dedé, parallèle au chemin public, sur la rue de la Ne. Levée, et soixante seize pieds quatre pouces et quatre huitièmes de pouce, face à la rue des Nones, conformément à un plan par Jh. Pilié, voyer de cette ville, daté le 23 Janvier 1832, et annexé à un acte pardevant L. T. Caire, notaire public, du 26 Janvier 1832 saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ledit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement pour satisfaire le demandeur dans la somme $92,506, avec intérêts sur $46,250, du 31 décembre 1837, et sur $16,250, du 30 décembre 1838, jusqu'à parfait paiement et les frais de protêt et d'instance. La balance comme suit : $16,250, payables le 30 décembre 1839 et $46,250, le 30 décembre 1840. FRED. BUISSON, 13 mars—3,1ps. shérif.

CIGARES—300 m. cigares de la Havane, Regalia et Trabuccos, &c. en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 13 mars. No. 80, rue St. Louis.

CIGARRES DE LA HAVANE—480 milliers trabucos, regalias, cañones, etc., en magasin et à vendre par M. LOPEZ, 12 mars. rue de la Commune.

TRAITES SUR PHILADELPHIE à courtes échéances et en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par FORSYTH & LEMERICK,

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à la loi, et en vertu d'une résolution du conseil de la municipalité no. 1, en date du 5 [illegible] avis est donné que l'élection de maire de la ville de la Nouvelle Orléans, ainsi que celle du recorder et des aldermen de la dite municipalité [illegible] auront lieu lundi, 2 avril prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, dans les lieux et sous la direction des personnes ci-après désignées, savoir :

1er. district, au coin Richardson, rue Conti; inspecteurs, MM. A. Philippe et Woodruff; greffier, M. Joumaron.

2e district, au café de la Ville, encoignure des rues St. Pierre et de Chartres; inspecteurs, MM. Jean Lemothe et L. Converié; greffier, M. V. Lebatut.

3me district, au café de la Nouvelle Orléans, rue d'Orléans; inspecteurs, MM. O. Blineau et A. Laburge; greffier, M. F. Lambert.

4me district, chez M. Sauvinet, rue de l'Hôpital; inspecteurs, MM. Sauvinet et A. Castillo; greffier, M. Doéry.

5me district, chez M. Bowman, vieux Bassin; inspecteurs, MM. A. Jonau et Sy. Fleytas; greffier, M. Jean Dupin.

Le 12 mars 1838. D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMÉMENT à la loi, et en vertu d'une résolution du Conseil de la Municipalité No. 3, en date du 9 courant, avis est donné que l'élection du Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, des Recorder et des Aldermen de la dite Municipalité No. Trois, auront lieu Lundi, 2 d'Avril prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, dans les endroits et sous la direction des personnes ci-après désignées, savoir:

1er. District.—Chez M. Philippe Power, rue des Champs-Elysées et Levée. Inspecteurs MM. P. Power et Théodore Lewis; greffier, M. Chs. Révole.

2e. District.—Chez M. Urain Frédérick, au coin des rues de la Levée et des Champs Elysées. Inspecteurs MM. A. Rieff [illegible] et Aimé Wilton; greffier, M. J. B. S. S. Amond.

3me. District.—Chez M. T. Vanrigaud, rue de la Levée. Inspecteurs MM. T. Vanrigaud et P. Rapp; greffier, M. Auguste Viavant.

4me District.—Chez M. J. J. Buse, sur le chemin du bayou. Inspecteurs MM. J. J. Buse et Nicolas Ferry; greffier, M. Augustin Forin. 13 mars. D. PRIEUR.—Maire.

Vente par le juge de la paroisse Plaquemines.

IL sera vendu à l'encan public, le 2me jour du mois d'avril prochain, à midi, au bureau du juge de la dite paroisse,

Un certain morceau de terre, situé dans ladite paroisse, à environ six milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du Mississippi, mesurant quarante cinq arpents de face, sur quarante arpents de profondeur, borné au dessus par la terre de Mrs. Lesseps et Millaudon, et au dessous par celle de Madame Commagère connue sous le nom de St. Sophie, et appartenant à Daquin frères, Pierre T. Traounet et d'autres personnes inconnues, le même morceau de terre ayant été vendu en lots, sous le nom de Hasckelle.

Le dit morceau de terre, sera vendu en vertu d'un acte de la législature de cet Etat, approuvé le 13 mars 1837, intitulé "acte relatif aux chemins et levées, et aux propriétés des non résidents de la paroisse de Plaquemine," à la charge de payer avec le montant, le travail qui a été fait [illegible] en vertu du dit acte pour la construction des chemins et levées, en face du dit morceau de terre, travail qui a été accompli par le [illegible]

Conditions comptant. 1er mars—1o. G. LEONARD juge.

UNE BELLE CHEVELURE

EST de toutes les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant [illegible] On ose à peine se découvrir [illegible] dans la [illegible] aux [illegible] la vie de ceux [illegible] BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIDGE, à la première application [illegible] du Baume d'Oldrige.

[illegible] Lisez la Liste suivante

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié la haute réputation de [illegible]

Les soussignés, par les présentes, certifient que [illegible] du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que nous en [illegible]

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste.
[illegible] St-George, No. 96, 5e rue Nord.
John P. Inglise—331 Arch st.
John D. Thomas, M. D.—163 Race st.
John [illegible] Furey.—101 Second st.
Hugh Macarty.—213 South 7th st.
John Gird Sr.—123 Arch st.

[illegible]

D. Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pensylvanie.

J. Robert Walton, maire de Philadelphie, certifie [illegible] Messieurs J. P. Inglis, John S. Furey, Hugh Macarty, dont les noms [illegible]

En foi de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office. ROBERT WHARTON. Maire.

PRÉCAUTION—Observez que chaque bouteille [illegible] une couverture splendide, sur [illegible] les chutes du Niagara. [illegible]

A vendre en gros et en détail par Comstock & Co. [illegible] Simmons, Bartt & Co. Magasin de Parfumerie et Variétés, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

Détenue à la geôle de la Municipalité No. 3 une négresse nommée AIMÉE, se disant appartenir à M. D [illegible] Son maître est prié de la réclamer en se conformant à la loi. 23 mars—D. A. BARROSSE, Geôlier.

Détenu à la geôle de la Municipalité No. 3, un nègre nommé SANDY, appartenant à Mr. André Clampeter. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi. 23 mars—D. A. BARROSSE Geôlier.

DÉTENU à la geôle de la municipalité No. 3, un nègre nommé Thomas ou Henry, se disant appartenir à Mr. Wm Cramton; le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi. Nelle Orléans, 14 mars 1838. 15 mars—D. A. BARROSSE—geolier

AVIS

DÉTENUS à la geôle de St. Jean Baptiste, les deux nègres frères, l'un nommé DANN et l'autre NED, appartenant à M. James Hamilton du Baton-Rouge. Paroisse St. Jean Baptiste, 21 mars 1838. A. LUMINAIS, shériff. 21 mars

$5 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, mardi 13 du courant, le nègre FEN, taille de 5 pieds 10 pouces, figure ronde, beaucoup de barbe, âgé de 40 ans. VALSIN LARCHE, 22 mars—1. coin des Ursulines et Dubigny.

CINQUANTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné, le 16 février, le nègre nommé WILSON, âgé d'environ vingt ans, cinq pieds neuf ou dix pouces, [illegible] d'une mine douce, parlant un peu français, [illegible] la dent de devant [illegible] La récompense ci-dessus sera donnée à qui le ramènera chez moi ou le logera dans une des geôles. Toute personne est avertie de ne point recevoir le dit nègre sous peine d'être poursuivie. 23 mars—4m. GEO. GORDON.

QUINZE PIASTRES DE RÉCOMPENSE

Seront données à celui qui ramènera au soussigné, ou logera dans une des geôles de cette ville, la négresse nommée Aimée ou Emélie, âgée d'environ 16 à 17 ans, fortement constituée, taille de 4 pieds 8 pouces, claire de teint d'une grosse tête, parlant un peu anglais. Cette esclave est partie marronne le 20 février, et appartenait à M. J. R. [illegible] de Vicksburg. Le public est prévenu de ne pas l'employer ou lui donner asyle, sous les peines les plus sévères de la loi. 21 mar—1. THOMAS C. PAYAN, 368, rue des Magasins.

$50 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron depuis trois semaines environ le nègre Antoine, se faisant appeler Antoine Dubourg, il est âgé d'environ 32 ans, taille d'environ 5 pieds 5 pouces, teint [illegible] quelque peu de barbe; on ne se souvient pas [illegible] n'a aucune marque, il est charpentier de son état.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans l'une des geôles de cet Etat, ou chez le soussigné.

Les capitaines de navires, de steamboats et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. 16 mar—9. MANUEL FLERET, VIRGIL PERREY. Faubourg Saulet, encoignure Camp et Melicerte.

$50 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers le 10 courant, le griffe WASHINGTON, d'environ 15 ans, très grand et maigre, ayant des jambes très longues. Il a un air agréable quand on lui parle et aime à causer. Dix piastres seront données à celui qui le livrera à la geôle de ville, ou bien la récompense ci-dessus, s'il est pris hors de l'Etat, ainsi que tous les frais raisonnables, en s'adressant aux soussignés, rue du Camp, No. 263. 24 fév—3p. SIDLE & STEWART.

$10 DE RÉCOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné la négresse AIMÉE, âgée d'environ 34 ans, très mince du corps; taille d'environ 5 pieds 1/2. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg intérieur. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans l'une des geôles de la municipalité. 30 janv. C. DELAHOUSSAYE.

CHEVAL AUX ÉPAVES.

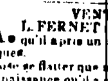

Un petit cheval Bay, avec une raye blanche, depuis le front, jusqu'au bout de la lèvre supérieure, ledit cheval est étampé F. M. sur la cuisse droite et est ferré des quatre pieds, ce cheval a été [illegible] Si le propriétaire ne le réclame pas, il sera vendu à l'encan par M. Guillotte d'après les ordonnances de police sur [illegible] 21 mars 1838. Ledit cheval est à l'écurie de M. Pierre Guérin rue Ste Anne, 214. 17 mars. J. MAURICE, Capitaine.

VENTE PUBLIQUE.

A. L. FERNET informe ses amis et le public qu'il a pris un local convenable aux ventes publiques.

Il ose se flatter que son expérience en ce genre et la connaissance qu'il a acquise de toutes marchandises quelconques lui méritera la confiance générale.

Ses jours de vente seront les mardis et les vendredis, au No. 107 rue de Chartres entre celles Conti et St Louis.

M. Fernet fera également toutes les ventes au dehors. 4 mars—15

JUMENT AUX ÉPAVES.

UNE petite jument créole, pleine à moitié, noire avec une raye blanche au front jusqu'au bout de la lèvre supérieure, elle a une cicatrice sur la jambe gauche de devant au-dessus des genoux, et une marque blanche au boulet du pied gauche, et les deux pieds de derrière blancs, ferrés des quatre pieds, mise aux épaves dans la nuit du 18 au 19 mars 1838. Si le propriétaire ne la réclame pas, elle sera vendue le 3 avril prochain, par M. Guillotte encanteur, d'après les ordonnances de police. La dite jument est aux épaves chez M. Pierre Guerin, rue Ste. Anne, No. 214. JH. MAURICE, capitaine. 20 mars

POUR [illegible] ET TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le Steamer CINDERELLA, capitaine Stephenson, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à LONG & GRIVOT, No. 12, Rue Poydras.

N. B. Les dettes qui seront contractées par l'équipage sans un ordre du capitaine ou du consignataire ne seront pas payées. 22 mars.

POUR CINCINNATI, Louisville et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur de première marche COLUMBUS, capitaine Jones, est attendu à chaque instant et a une grande partie de son chargement engagé et prêt à le mettre à bord et partira sans délai. Pour fret de quelques tonneaux, ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN, 19 mars. 68, rue Gravier.

POUR GALVESTON & VALASCO, TEXAS.

Dimanche le 1er Avril prochain, à 10 heures du matin.

Le beau navire à vapeur COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine J. T. Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus.

Les passagers pour Brazoria, Columbia et Quintana seront débarqués à Velasco, et peuvent être assurés que ce bateau partira ponctuellement comme il est annoncé. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements pour 200 passagers, et 100 passagers du pont, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co. No. 86, rue de la Commune.

N. B. On prend seulement du fret pour Galveston. On ne retiendra aucun lit à moins que l'on ait payé d'avance. Un registre pour les noms des passagers est tenu à bord.

On ne reçoit en paiement que des billets des banques de la Nouvelle Orléans. 19 mars.

PAQUEBOT RÉGULIER entre la Nelle-Orléans et la Mobile, touchant aux divers endroits intermédiaires.

LE bateau à vapeur ISABELLA, capitaine Walker, commencera ses voyages réguliers le 1er. de mai prochain, et les fera régulièrement durant l'été, deux fois par semaine, en touchant à la Baie St-Louis, la Passe-Christiane, Biloxi, est et ouest Pascagoula, en allant et en revenant, et réglera ses trajets de manière à débarquer les passagers, dans les différens endroits, dans le jour. L'ISABELLA, par son peu de tirant d'eau, sa marche rapide, et la manière élégante dont il est construit, en outre de l'avantage d'avoir un capitaine expérimenté, fait espérer qu'il obtiendra l'encouragement du public, pour l'agrément duquel rien n'y sera négligé. WALKER, KNIGHT & Co. No. 26, Nouvelle Levée.

N. B. L'ISABELLA prendra des passagers pour Boston, jusqu'au 1er. mai, et les débarquera dans un petit bateau qui sera tenu à cet effet à la barre. 13 mars—. W., K. & Co., Nelle Levée.

MALLE DES ETATS UNIS

Pour Louisville et tous les ports intermédiaires.

Le steamer AMBASSADOR, capitaine J. James, est journellement attendu, et partira sans délai pour le port ci dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à SHANNON & BROTHERS, 1er mars. 57, rue des Magasins.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurant, fera son service, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure. 27 janv. J. B. COLLA, Agent.

POUR BATON ROUGE.

Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien étanche et fin marcheur Galenian, capitaine E. [illegible], fera le trajet entre ces ports et les lieux ci-dessus [illegible] semaine. Il est assuré comme un des premiers bateaux engagés dans la navigation du fleuve et prendra du fret comme de coutume aux plus bas prix. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN, 6 janv—. rue Front Levee No. 7

PAQUEBOTS HEBDOMADAIRES POUR LAFOURCHE.

Le bateau à vapeur bien étanche et bon marcheur Mariner, capitaine Chauvin, fera chaque semaine le trajet entre ce port et La Fourche intérieure, et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN.

Le bateau à vapeur étanche et bien connu Reserve, capt. Moore, fera aussi constamment le trajet entre ce port, Lafourche intérieure et tous les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à F. JOURDAN, 16 nov—. rue Front Levee No. 7

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est donné que jusqu'au Lundi, 2 avril prochain, il sera reçu au bureau de la Mairie, des propositions cachetées pour la reconstruction des baraques de M. E. L. Sère, par la troisième municipalité, lesquelles bâtisses devront être situées sur un terrain situé rue des Bons-Enfans, et appartenant à la dite municipalité.

Les entrepreneurs devront fournir caution pour la fidèle exécution de leur contrat, et se conformer aux plans et devis déposés au bureau de la mairie. 23 mars. D. PRIEUR, maire.

AVIS—La maison de commerce connue jusqu'à ce jour sous le nom de M. Frédéric Gaillardet vient de prendre le nom de M. Henri Gaillardet dont elle est devenue l'exclusive propriété. 16 mars

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un nouvel et grand assortiment de

Nouveautés pour Dames et pour hommes.
Bijouterie fine d'Audin, bronzes de toute espèce,
Gants et bas de soie et fil d'Ecosse,
Broderies choisies, dentelles, écharpes,
Robes brodées, ombrelles, peignes en buffle et en écaille,
Nécessaires pour dames, fleurs artificielles,
Corsets de tout prix, en coutil et en soie, brodés et gansés,
Articles nouveaux de droguerie et de parfumerie fine,
Glaces françaises de toutes grandeurs,
Cartons à chapeaux, cartons de bureaux et cartons à dessin,
Plumeaux pour appartemens,
Vannerie de toute espèce ; bottes fines, sellerie,
Fouets de cabriolet, cravaches,
Choix de lithographies et de romans nouveaux,
Presses, papier et pierres lithographiques,
Bretelles variées, souliers vernis et pantoufles, riches en maroquin,
Briquets phosphoriques garantis, éponges fines.
Veilleuses de Bouillard et biberons-Darbo,
Habillemens d'été pour hommes, des meilleures maisons de Paris, scènes nouvelles, armées et non armées.
Vins de champagne, cerises à l'eau de vie et liqueurs de toute espèce,
Gelée de goyave, confitures et cigares de la Havane, Pâte pectorale de Regnaud,
Racahout des Arabes,
Kaiffa d'Orient et Indostane du Dr. Rivet.
HENRY GAILLARDET. 16 mars. rue Royale entre Orleans et Ste. Anne

MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages les articles suivans :
Indiennes françaises, anglaises et américaines,
Do pour deuil,
Do meubles,
Desindra en couleurs, à carreaux et rayés,
Do noirs,
Mousselines et jaconas en couleurs,
Coutils blancs " "
Toiles grises et blanches pour pantalons,
Draps d'été noirs et en couleurs,
Etamines noires et vertes,
Circassiennes noires,
Alepines do
Gros de Naple et gros de Suisse,
Soie d'Italie 3 et 5/4,
Taffetas blancs et en couleurs,
Mousseline suisse, unies et brodées,
Do pour rideaux et pour mousquitaires,
Do à carreaux et rayées,
Percales, jaconas et Tarlatane,
Coton battiste,
Bazins à petites et grandes raies,
Brins blancs unis et à carreaux,
Toiles d'Irlande, de Paris et ouvrées,
Damassés 8 et 10/4,
Nappes et serviettes damassées,
Do do françaises,
Batistes et linons do
Mouchoirs batistes, unis, imprimés et brodés,
Do foulards,
Cravates en satin et gros de Naples,
Bas de soie blancs et noirs,
Gants do et mitaines,
Echarpes et fichus en gaze,
Voiles do
Bretelles en gomme élastique,
Courtepointes blanches,
Bas de coton blancs et en couleurs,
Chaussons do do
Bas do pour enfants,
Chaussons do
Corsets et jupons cordés,
Dentelles de fil et de coton,
Bobinet uni 4 et 6/4,
Shalls et voiles de bobinet noir,
Mouchoirs madras et d'autres,
Do et shalls de coton imprimé,
Toiles à draps 5, 8, 10 et 12/4,
Platilles bretagne et suisses,
Nankins jaunes,
Coton pour chemises de nègres,
Do rayés, "
Do blancs et écrus 3, 4 et 5/4,
Indiennes communes,
Cotonnades et denims,
Boutons français et américains,
Franges en coton,
Fils pour [illegible] et d'
Soie noire à coudre,
Galons, cordonnets et épingles.
TOOLE & BARRIERE, 12 mars—5. No. 20, rue de Chartres.

EN magasin et à vendre par le soussigné :—Vin blanc en tierçons ; do rouge en barriques ; do do en demi barriques ;
Vin rouge et blanc en caisses,
Cerises à l'eau de vie ; fruits assortis à l'eau de vie,
Fil à voile et à seine ; sardines à l'huile,
Eau de vie de Cognac et de champagne,
Anisette fine ; huile d'olive en paniers,
Liqueurs assorties ; eau de fleurs d'orangers,
Vinaigre blanc ; vin de champagne,
Indiennes françaises ; alépine.
3 mars. A. ST GEORGE.

M. L. DUPERRON, dentiste français, nouvellement arrivé dans cette ville, a l'honneur d'offrir ses services à ses habitants et au public en général. Il guérit les maladies des dents [illegible] les extrait, plombe avec de l'or, de l'argent etc. les dents détériorées par la carie, nétoye la bouche et détruit la mauvaise haleine causée par les maladies de ses organes, remplace les dents perdues par des dents artificielles incorruptibles et de la plus grande solidité, d'après sa méthode; soigne la dentition des enfans et en corrige les imperfections. Il fait en général toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche d'après les procédés les plus nouveaux et pratiqués par les plus célèbres professeurs d'Europe. Mr. D. aussi jaloux de se [illegible] que de s'attirer la confiance du public, garantit ses ouvrages. Les personnes qui désireront le consulter ou se faire opérer par lui, le trouveront à son domicile, rue Condé no. 30 au coin de celle Dumaine, tous les jours, de 9 à 3 heures. 13 mars—15.

SUCRE sur habitation, à vendre par J. MATERRE. 16 mars

CASIMIRES—Deux caisses casimires de Londres de la dernière mode, à vendre par A. QUERTIER & ALBERT. 16 mars

POUR LIVERPOOL—Passage seulement.

La barque HORACE, classée A 1, capitaine Foster, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 23 mars. rue de la Commune No. 93

PASSAGE POUR NEW-YORK.

Un beau brick doit partir pour ce port, entre le 24 du courant, et peut convenablement recevoir 10 passagers. Pour les conditions, s'adresser à KIDDER & HEAD. 23 mars

POUR ST JOSEPHS (Floride.)

La goëlette A. L. JUNIUS, est en chargement pour le port susdit. Pour fret de 100 barils, s'adresser à bord, ou à KIDDER & HEAD. 23 mars

A FRETER.

La goëlette CAPITAL, capitaine Windfield est prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à R. GRONING & Co. 17 mars

POUR NEW-YORK.

Le beau brick TIGRESS, capitaine Swift, partira sans délai pour les ports ci dessus. Pour fret d'environ 100 balles de coton, s'adresser à KIDDER & HEAD, 19 mars. 24, rue Poydras.

DEMANDE.

On a besoin d'un bon navire pour Philadelphie ou New-York. S'adresser à WILLIAM G. HEWES & Co, 19 mars. Rue Natchez.

DEMANDE.

On a besoin d'un navire pour Philadelphie S'adresser à WILLIAM G. HEWES & Co. 19 mars. Rue Natchez.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement.

Le navire paquebot ANGELIQUE, classé A. 1, capitaine Hurber, peut facilement loger vingt passagers, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN. 16 mars. rue Gravier No. 68

A VENDRE ou à fréter pour St-Yago de Cuba, la goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupeire. S'adresser à bord ou à A. CAPDEVIELLE & Co., 16 mars. rue Toulouse, No. 19.

POUR BOSTON.

Le navire A. 1. CHARLESTON, capitaine Eldridge, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sans délai; pour fret d'environ 300 balles coton, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à J. A. BARELLI & Co. 15 mars. rue de la Commune No. 61

A FRETER,

Le brick supérieur et fin voilier FORE ST, capitaine Bowne, sera prêt à recevoir son chargement dans le courant de la semaine. Pour les conditions s'adresser à J. A. BARELLI & Co. 13 mars. rue de la Commune No. 61

POUR PORTSMOUTH N. H.

La goëlette WANDERER, capt. Mervin, partira sous peu, et peut recevoir 50 balles de coton sur le pont, pour fret desquelles ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à KIDDER & HEAD, 14 mars. 24, rue Poydras.

POUR MATAGORDA—La goëlette MEXICO, fine voilière, capitaine Slater, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le montant de 200 barils, ou pour passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à bord ou à SAM. RICKER Jr., 13 mars. 36, rue du Camp.

POUR NANTES.

Le navire Arno, classé A. 1, capitaine Potter, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 9 mars. rue de la Commune No. 93

POUR NEW YORK.

Le brick doublé et [illegible] en cuivre, E. P. Williams, capitaine Morey, peut recevoir quelque léger fret, s'il est envoyé de suite à bord, pour lequel, ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 10 mars. 24, rue Poydras.

DEMANDE POUR PHILADELPHIE.

On demande un bon navire ou brick, du port d'environ 250 à 350 tonneaux, pour charger dans la ligne des paquebots de [illegible], il devra partir immédiatement. S'adresser à JAMES D. DENEGRE, 10 mars. rue de la Douane No. 16

POUR TAMPICO.

La goëlette LEVIN-JONES, capitaine Williams, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à bord, ou à ALFRED WALLEY, 8 mars—8. rue Gravier No. 56

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier WOODBURY, capitaine Cutting, partira sans délai. Pour fret de 100 balles coton, s'adresser à G. H. ABBOTT & Co. 8 mars. rue Bienville No. 14

ON A BESOIN

D'un navire pouvant porter environ 240 boucauts de sucre pour être de chargement pour les ports du Nord. S'adresser à J. D. DENEGRE, 2 mars. rue de la Douane No. 16

POUR SAVANNAH ET CHARLESTON.

Premier navire.

Le brick MARY ANN, classé A 1, fin voilier, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira incessamment pour le port ci dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché Ste. Marie ou à MADE & GAY, 28 fév—. rue Poydras No. 52

POUR LE HAVRE,

Le navire EDMUND PERKINS, classé A. 1 capitaine Perkins, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira très incessamment. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 2 mars. 93, rue de la Commune.

POUR NANTES.

Le brick CHACTAW, fin voilier, capitaine Stevens, partira sous peu. Pour passage seulement ayant de beaux emménagements s'adresser à L. H. GALE, 22 mars. 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.

Le brick BRAZIL, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Walker, partira positivement samedi prochain, 24 du courant. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co. 22 mars

A FRETER.

La goëlette fine voilière LIBERTY, du port de 300 barils, s'adresser à COOLIDGE & PLIMPTON, 21 mars. rue Gravier No. 60.

POUR NEW-YORK.

La goëlette TEXAS, fine voilière, capitaine Barker, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret, d'environ 100 barils, s'adresser à J. B. BAILEY, 22 mars. 14, rue Bienville.

ON DEMANDE

UN navire pour apporter environ 300 boucauts de sucre, à Baltimore S'adresser à HARRISON, CLEGG & Co, 22 mars. rue de la Douane.

POUR BRISTOL, R. I.

Le brick HOMER, capitaine Nabb, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 22 mars. 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE,

La barque LAURENT, classée A 1, capitaine Merrill, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 8 mars. rue de la Commune No. 93

A VENDRE—Le beau brick MAIL, doublé et chevillé en cuivre, du port de 160 tonneaux ou de 1700 barils, construit en chêne blanc, sous la direction du capitaine, pour son propre commandement. Ce bâtiment est parfaitement gréé, il a été radoublé en cuivre très fort, et son jeu de voiles n'a pas encore servi six mois. La chambre est large contient 13 lits et très bien emménagée pour les passagers. On peut voir l'inventaire du brick chez Mrs. Wood & Simmons, no. 22 rue Poydras, ainsi que les conditions. Le brick Mail est mouillé en face le poteau no. 12, un peu au dessous de la presse à coton d'Orléans, dans la municipalité no. 2. 3 mars

N. T. HUBBARD, CHENERY & Co. de la ville de New-York, marchands commissionnaires, offrent leurs services pour la vente de porc, bœuf, graisse et jambon. Leur longue expérience dans ce genre d'affaire (c'est-à-dire vingt ans), et dans les dix dernières années, qu'ils ont porté toute leur attention dans la vente de ces sortes de provisions par commission, leur donne l'assurance de l'avantage, sur un grand nombre de maisons, qui ne reçoivent qu'occasionnellement ces sortes de provisions à vendre. Des avances libérales seront faites lorsqu'elles seront demandées sur les provisions consignées à leur adresse. Nous demandons la permission de nous référer pour notre caractère et notre responsabilité à
MM. Taylor et Cothgal, Nelle Orléans ;
M. Peter Stagg, président de la Banque des Négocians, à New-York, Exchange Place ;
M. W. M. Vermilyer, caissier de la même banque,
Et en général à tous les négocians respectables de New-York ; aussi à E. A. & W. WINCHESTER, 15 fév—1m. à Boston.

BOTTES, SOULIERS, ET BRODEQUINS—112 caisses, en débarquement du navire Lagada et à vendre par R. G. HOBBS, 5 mars. 12, rue de la Douane

Clay et Clark,
Fabricans de tuyaux de plomb.

No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/8 de pouce à 2 pouces.

Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m3ps

Clay et Clark,
Plombiers de maison et de navire.

No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.

Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb roulé en cylindre, tuyaux, &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars—6m3ps

TRAITES sur Londres, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co. 27 fév.

LES soussignés louerent à bail, la Presse à Coton connue sous le nom de UNION PRESS, pour le temps qui reste à courir, c'est-à-dire dix ans. Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser à HAGAN, NIVEN & Co. 21 fév—1m. 61, rue du Camp.

AU Magasin d'Antoine Michoud, encoignure de la Levée et Ursulines :
12 livres de sucre pour 1 piastre,
8 livres de café pour 1 piastre.

On trouve audit magasin, le dépôt du véritable remède de Le Roy, et l'elixir tonique du Docteur Guillié; des marbres pour carrelage; un assortiment général en clinquaillerie, verrerie, fayence et fusils de chasse, ainsi que du rum de la Jamaïque. 8 mars

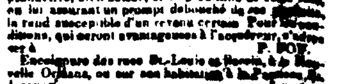

A VENDRE.

UNE habitation située dans la paroisse St. Charles, à huit lieues environ au dessus de la Nelle Orléans et du même bord, du fleuve mesurant deux arpents de face au Mississippi, sur quarante arpents de profondeur. Il y existe plusieurs Edifices que l'on pourrait augmenter à peu de frais. La terre est très productive, bien boisée, et se prolonge de cette ville, en lui assurant un prompt débouché de ses produits, la rend susceptible d'un revenu certain. Pour les conditions, qui seront avantageuses à l'acquéreur, s'adresser à P. ROY. Encoignure des rues St. Louis et Bienville, à la Nouvelle Orléans, ou sur son habitation à la Paroisse St. Jacques. 5 mars

CAFÉ DE LA HAVANE—200 sacs café vert, en débarquement du brick Paz à vendre par M. LOPEZ, 27 mars. 31, rue de la Commune.